



Explications pour le vote sur ordinateur

1. Le bureau de vote est ouvert de 8h à 16h.
S'il est passé 16h et que vous faites encore la file, vous pouvez quand même voter.
2. Les membres du bureau de vote contrôlent votre carte d'identité et votre convocation.
Ils vous les rendront après avoir voté.
Vous recevez une carte blanche pour voter.
3. Vous allez dans une cabine pour voter.
Dès que vous avez fini de voter, vous devez sortir de la cabine.
Pour voter, vous introduisez la carte dans la fente de l'ordinateur en mettant la flèche noire au-dessus.
Dans certaines communes, vous pouvez choisir votre langue en appuyant avec votre doigt sur l'écran.
4. Vous votez d'abord pour les élections européennes.
Ensuite, vous votez pour les élections de la Chambre des représentants
Après, vous votez pour les élections de votre région.
Si vous n'êtes pas belge mais que vous venez d'un autre pays de l'Europe, vous votez seulement pour les élections européennes.
5. Pour voter, vous appuyez avec votre doigt sur la liste de votre choix.
Ensuite, vous pouvez pousser avec votre doigt sur la case qui se trouve au-dessus de la liste si vous choisissez toute la liste (= vote de liste).
OU, vous pouvez pousser avec votre doigt sur la case d'une ou plusieurs personnes que vous préférez (= vote nominatif).

Quand vous avez sélectionné une case, elle devient grise.

Vous devez faire votre choix pour les 3 élections.

A chaque fois, l'ordinateur vous demande si vous êtes bien d'accord avec votre choix.

A la fin, l'ordinateur imprime votre vote sur un ticket. Vous prenez d'abord ce ticket. Ensuite, vous reprenez la carte.

6. Avant de sortir de la cabine, vous pouvez lire votre vote sur le ticket imprimé.

Vous pouvez également voir à nouveau votre vote à l'écran avec un lecteur spécial. Vous pouvez pour cela demander des explications aux membres du bureau.

Vous pouvez uniquement voir votre vote mais pas le changer.

Avant de sortir de la cabine, vous devez fermer le bulletin en 2 avec le texte à l'intérieur.

En sortant de la cabine, vous scannez votre ticket sur la glace de la grande boîte et vous donnez votre carte à un membre du bureau.

Vous pouvez introduire ensuite le ticket dans la boîte.

Les membres du bureau de vote mettent un cachet sur votre convocation (= preuve que vous avez voté) et vous rendent votre carte d'identité.

7. Votre ticket n'est pas accepté :

- Quand vous avez écrit ou dessiné quelque chose sur le ticket.
- Quand vous avez abîmé le ticket même sans le faire exprès.

Dans ce cas, vous rendrez votre ticket et vous recevez une nouvelle carte pour recommencer votre vote.

8. Si vous votez plusieurs fois vous pouvez être puni.

Si vous votez et que vous n'en avez pas le droit vous pouvez être puni.

Si vous votez à la place de quelqu'un d'autre sans avoir son accord sur un papier vous pouvez être puni.

Si vous avez des difficultés pour voter, vous pouvez demander de l'aide aux membres du bureau de vote.

9. Après 16h, le bureau principal compte tous les votes émis avec les ordinateurs et communique les résultats des listes et des candidats.

Cette version *facile-à-lire* des instructions pour l'électeur a été réalisée par l'AFrAHM asbl, l'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux, www.afrahm.be
© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe aisbl. More information at www.inclusion-europe.org/etr